

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
30 mars 2018**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Michel BONIN, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Annie RENARD, Hervé ROME, Nadine VILLERET

Excusés : Daniel URBAIN donne pouvoir à Michel BONIN, Elise GAVAND donne pouvoir à Jean-François BAEZA et Emmanuel BILLET donne pouvoir à Evelyne PETIT

**Objet de la délibération : vote du budget 2018**

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

Après présentation du projet de budget 2018 présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une abstention (Hervé PARIS), lequel prend position contre le maintien éventuel de certaines activités périscolaires à compter de la prochaine rentrée,

**APPROUVE** le projet de Budget Primitif 2018 tel que présenté à savoir :

**Fonctionnement : 736 719 € (dépenses et recettes)**

**Investissement : 451 422 € (dépenses et recettes)**

**Objet de la délibération : vote des taux des taxes**

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas modifier les taux communaux des taxes directes locales pour 2018 à savoir :

- taxe d'habitation	: 8.85 %
- taxe Foncier Bâti	: 17.46 %
- taxe foncier Non Bâti	: 25.78 %

**Objet de la délibération : attribution marché de travaux rue général Lecourbe**

**Vu** la délibération en date du 24 septembre 2015 confiant une contrat de maîtrise d'œuvre au Cabinet ABCD pour l'aménagement sécurité rue du Général Lecourbe (RD 38 agglomération),

**Vu** la délibération en date du 24 novembre 2017 acceptant le projet d'aménagement pour un montant de 181 491 € HT et autorisant Madame le Maire à lancer les appels d'offres

**Après** avoir pris connaissance du résultat de l'ouverture des plis par la commission communale d'appel d'offres réunie le 08 mars 2018 en présence du Cabinet ABCD,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 1 abstention (Elise GAVAND),

**DECIDE** de retenir la meilleure offre à savoir :

- Entreprise BONNEFOY	158 000 € HT
-----------------------	--------------

**AUTORISE** Madame le Maire à notifier le marché à l'entreprise BONNEFOY

***Objet de la délibération : acquisition matériel « zéro phyto »***

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche « zéro phyto » plusieurs équipements peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Madame le Maire présente 2 devis : l'un pour l'acquisition d'une houe maraîchère (626.00 € HT) et l'autre pour une « Cellule Mondeo avec outils de desherbage mécanique » pouvant faire fonctionner de nombreux accessoires de travail du sol ou d'entretien des espaces verts (12 000 € HT).

L'Agence de l'Eau subventionne ce matériel à hauteur de 80% du montant HT.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'acquisition de ce matériel alternatif à l'usage des pesticides et sollicite de l'Agence de l'Eau la subvention.

***Objet de la délibération : Questions diverses***

**D.I.A. :** la Commune n'exerce pas son droit de préemption sur 2 parcelles à bâtir rue des Sauges appartenant à l'EARL de l'ECLUSE